

DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ENVIRONNEMENT
LM/FL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2009

DELIBERATION

OBJET : Kerdiret - acquisition de la parcelle CV 334 p

Rapporteur : Patrick GARGAM

Par délibération en date du 29 janvier 2009, le conseil municipal a autorisé l'acquisition de 180 m² de la parcelle CV 334, appartenant à l'IME de Kerdiret et ce, dans le but de permettre la réalisation d'un giratoire afin de réduire la vitesse des véhicules et de sécuriser les circulations douces.

Cette acquisition se faisait en échange de travaux d'extension des réseaux au droit de la parcelle CV 338. Le coût de ces travaux s'élève à :

- Branchement eau potable : 1 500 € TTC
- Branchement eaux usées : 1 500 € TTC
- Raccord de voirie : 1 000 € TTC

soit environ 22,22 € /m².

Étant donné les caractéristiques techniques de ce giratoire excentré et les contraintes de dénivelé existantes, l'emprise nécessaire à l'aménagement est de 365 m². Il est donc nécessaire de régulariser la situation auprès de l'IME de Kerdiret et d'acquérir suivant son accord les 185 m² supplémentaires au prix de 22,50 €/m² soit 4 162,50 €.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions « développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités » et « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition d'une partie de la parcelle CV 334 au prix de 4 162,50 €, frais de notaire et de géomètre à la charge de la ville ;
- DONNE tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

L'adjoint délégué,
Joseph FORES